ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LET et LP

Question écrite n° 84045

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité d'approuver la création d'un diplôme de technicien ascensoriste. Aucun diplôme de l'éducation nationale n'existe en effet en matière d'ascenseurs, alors que ce métier de service requiert des compétences pluridisciplinaires spécifiques en matière de technique, de sécurité et de relation avec les usagers. Or l'ensemble du dispositif réglementaire sur la sécurité des ascenseurs issu de l'article 79 de la loi « urbanisme et habitat » du 2 juillet 2003 est désormais totalement opérationnel. Les besoins de recrutement de jeunes techniciens ascensoristes sont estimés à 1 500 par an. Il s'agit d'emplois stables, qualifiés et non délocalisables. Le 14 juin 2004, la troisième commission professionnelle consultative de l'éducation nationale a rendu un avis favorable à une demande de création de diplôme de technicien ascensoriste, sous forme d'une mention complémentaire de niveau IV. Cette demande a été transmise au ministère, direction de l'enseignement scolaire ; il souhaiterait connaître l'état d'avancement de ce dossier et si un accord a été donné pour la création de ce diplôme.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a donné son accord, en octobre 2005, à la création d'un diplôme national dans le domaine des ascenseurs. La direction de l'enseignement scolaire a immédiatement engagé les travaux nécessaires, avec le soutien actif de la profession. La commission professionnelle consultative de la métallurgie, réunie le 16 décembre 2005, a validé ces travaux. La création officielle de la mention complémentaire de technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation) devrait donc intervenir très rapidement. Les sections qui prépareront ce diplôme en un an pourront ouvrir, dès la rentrée 2006, en priorité dans les lycées qui dispensent aujourd'hui une formation complémentaire d'initiative locale dans le domaine des ascenseurs et dans les zones fortement urbanisées.

Données clés

Auteur : M. François Sauvadet
Circonscription : Côte-d'Or (4e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 84045
Rubrique : Enseignement technique et professionnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 651
Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3096